

INSTRUCTIONS DE COURSE

5 > 12 SEPTEMBRE 2009

DOSSIER PRESSE

7^{eme} ÉDITION

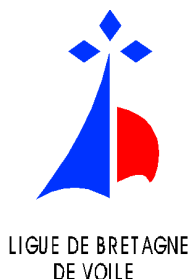
**Tour
de Bretagne
à la Voile**
avec Ouest-France

Crédit Mutuel
la banque à qui parler

ouest
france

Région
BRETAGNE

www.tourdebretagnealavoile.com



SOMMAIRE

Article	N° de page
1 - Organisation	3
2 - Règles de Courses	3
3 - Programme	4
4 - Modification du Programme des courses et des Instructions de Course.....	4
5 - Signaux à Terre et en Mer.....	5
6 - Bateau Comité, Bateaux Commissaires	5
7 - Jauge et Contrôle.....	5
8 - Identification	5
9 - Nombre de personnes embarquées	6
10 - Radio et Sécurité	6
11 - Procédure de Départ.....	6
12 - Rappels.....	7
13 - Parcours.....	7
14 - Réclamation	9
15 - Pénalités	10
16 - Classement	10
17 - Temps Limite	11
18 - Abandon	11
19 - Publicité	11
20 - Remplacement de Matériel Sinistré...21-Responsabilité...22- Détritus.....	11

ANNEXES PARCOURS

SAMEDI 5 SEPTEMBRE - SAINT MALO / SAINT QUAY PORTRIEUX.....	12
DIMANCHE 6 SEPTEMBRE - SAINT QUAY PORTRIEUX / PERROS GUIREC	14
LUNDI 7 ET MARDI 8 SEPTEMBRE - PERROS GUIREC / BREST	17
MERCREDI 9 SEPTEMBRE – BREST / BREST	19
JEUDI 10 /VENDREDI 11 SEPTEMBRE - BREST / PIRIAC SUR MER.....	21
SAMEDI 12 SEPTEMBRE – PIRIAC SUR MER / LA TRINITÉ.....	23

1 - Organisation

Le Tour de Bretagne à la voile est organisé par la Ligue de Bretagne à la Voile, sous l'égide de la Fédération Française de Voile en collaboration avec les clubs de voile, les villes et les capitaineries des ports d'escales.

1.1 Comité d'Organisation :

Michel KERHOAS, Président de la Ligue Bretagne de Voile
René BLANCHARD, Président du Comité d'organisation
Jean COADOU, Président du Comité de Course
Daniel THOMAS, Président du Comité de Jauge
Gilles VAVASSEUR, Président du Comité de Réclamation
Loïc PONCEAU, Directeur de Course
Bertrand NARDIN, Commissaire Général

1.2 Locaux affectés à la Course

Le Centre de Course dont la situation est donnée dans les annexes regroupe :

- Le PC Course
- Le Secrétariat Course
- Le Tableau Officiel
- La Salle du Jury (examen des réclamations)
- Le mât pavillon à terre.

2 - Règles de Courses

2.1 Textes applicables

L'épreuve est régie par tous les textes en vigueur des documents suivants :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* en vigueur.
- La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure du coucher du soleil fixée à 20H30 et celle du lever du soleil à 8H00
- Les règlements fédéraux

Le Tour de Bretagne est une épreuve de catégorie 3 pour l'application des règles de la classe Figaro

Les règles de la Classe Figaro Bénéteau 2 sont modifiées comme suit :

- L'article H.8.2 (Plombage de l'arbre d'hélice) ne sera pas appliqué.

Seules les instructions de course distribuées lors de la confirmation des inscriptions à Saint Malo sont officielles.

2.2 Règles modifiées

Les règles de course modifiées par les présentes Instructions de Course sont : « Signaux de course, 29.2, 32, 33, 44, 61.1 (a), 62.2, 66, A4.2. ».

3 - Programme

3.2 Briefing

Un Briefing d'information générale aura lieu le vendredi 4 septembre à 18 H dans la salle du port des Sablons à Saint Malo.

3.3 Programme des courses

Samedi 05/09	Saint Malo / Saint Quay Portrieux	Signal d'avertissement : 11 H 00
Dimanche 06/09	Saint Quay Portrieux / Perros Guirec	Signal d'avertissement : 9 H 00
Lundi 7/09	Perros Guirec / Brest	Signal d'avertissement : 19 H 30
Mercredi 9/09	Brest / Brest	Signal d'avertissement : 13 H 00
Jeudi 10/09	Brest / Piriac sur Mer	Signal d'avertissement : 8 H 00
Samedi 12/09	Piriac sur Mer / La Trinité	Signal d'avertissement : 10 H 00

Si les conditions météorologiques l'imposent, le comité de course pourra, à tout moment, mettre en place un ou plusieurs parcours bananes tel que défini aux pages 19 et 20 des instructions de course.

Si un parcours de ce type est mis en place, il sera annoncé par l'envoi, avant le signal d'avertissement, du pavillon B sur le bateau comité.

NOTA : Tous les horaires indiqués dans ces instructions et inscrits au tableau d'affichage sont en heure locale (T.U. + 2).

4 - Modification du Programme des courses et des Instructions de Course

Les avenants modifiant les instructions de course sont affichés au tableau officiel au plus tard 2 heures avant le premier départ de la course. Leur présence est signalée par l'envoi du pavillon « L » au mât de pavillon à terre.

Leur affichage tient lieu de notification officielle pour chaque concurrent. Il appartient aux concurrents de consulter le tableau officiel avant chaque course et cela jusqu'à 2 heures avant le départ prévu de la course.

Toute modification au programme des courses sera notifiée aux concurrents avant 19H00 la veille de la mise en application ou, si celle-ci est plus tardive, 15 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations la plus tardive du jour.

5 - Signaux à Terre et en Mer

En complément ou en modification des signaux de course (page de couverture) des RCV 2009/2012.

5.1 A terre

- "APERCU" : le départ est retardé, vous êtes invités à rester à quai, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 mn après l'affalé de l'Aperçu.

5.2 En mer

- « F » : pavillon de série servant de signal d'avertissement (8mn)

- « D » : arboré par le bateau Comité avant le départ d'une course signifie qu'il existe une bouée de dégagement. (Voir para 13.2.3)

- « L » : arboré par le bateau Comité à l'arrivée d'une course, signifie que le départ d'une deuxième course sera donné.

- « L » sur « Aperçu » arboré par le bateau Comité signifie : "Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ". (Voir para 13.1.1)

- « 2^{ème} substitut » en dehors des procédures de départ, arboré par un bateau du comité à proximité d'une marque, signifie : « ce bateau du comité effectue un pointage officiel ». (Voir para 13.1.5)

- « Aperçu » sur « S » arboré par un bateau du comité de course signifie : la course en cours est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte pour établir le classement. (Voir para 13.1.5).

-« **L sur I** » : arboré par un bateau du comité de course, appuyé d'un signal sonore, d'une communication VHF, et éventuellement d'une information sur tableau à bord du bateau Comité signifie, « conformément à la règle 90.2 (c) des RCV, des modifications aux Instructions de Course sont données verbalement sur l'eau »

6 - Bateau Comité, Bateaux Commissaires

Le bateau comité arbore une flamme de couleur «Violette».

Les bateaux de l'organisation arborent un pavillon « Voile Bretagne »

7 - Jauge et Contrôle

Les bateaux devront être en conformité avec la jauge Figaro Bénéteau 2 en vigueur (modifiée par l'article 2.1 des présentes IC)

Des contrôles ponctuels de jauge et d'armement pourront être effectués entre les courses.

Aucun bateau ne doit être mis à terre ou échoué volontairement après la sortie du port de Saint Malo, sans l'accord préalable du Comité de Course.

8 - Identification

Le numéro de voilure doit correspondre à celui déclaré sur la fiche d'inscription et être en conformité avec les règles de la classe Figaro Bénéteau 2 (modification de la règle 77 et de l'annexe G des RCV).

Lorsqu'ils sont en course les concurrents doivent arborer dans le pataras le pavillon de course fourni par l'organisation.

En tout temps et surtout lorsque l'arrivée se fait de nuit ou par mauvaise visibilité les concurrents doivent tout mettre en œuvre pour que leur identification puisse se faire aisément, (éclairage du numéro de voile, confirmation par VHF ou à la voix,)

9 - Nombre de personnes embarquées

Chaque bateau devra compter deux personnes à bord durant chaque étape.

9.1 Changement d'équipage

En cas de maladie, d'accident ou de circonstances particulières obligeant le changement d'un des membres de l'équipage, une demande devra être faite par écrit au comité de course qui pourra exiger un certificat médical ou une attestation.

10 - Radio et Sécurité

Le canal V.H.F. utilisé par le Comité de Course est le 72.

Il est demandé d'utiliser la double veille 16 et 72.

En cas d'accident (MayDay, Pan Pan ou Sécurité) vous devez appliquer les procédures réglementaires (appel canal 16), ou DSC.

Les organisateurs du Tour de Bretagne recommandent aux concurrents d'utiliser systématiquement les harnais de sécurité et les brassières.

Avant le départ de l'étape de nuit, nous vous recommandons de vous équiper de flashlights et de vérifier le bon fonctionnement de votre VHF, du feu automatique de la bouée et la charge de vos batteries.

11 - Procédure de Départ

11.1 Signaux de départ

Le pavillon de série pour le signal d'avertissement est le pavillon F

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26

<i>Temps</i>	<i>Signaux</i>	<i>Signification</i>
8'	Envoi du Pavillon de Série, avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du Pavillon P, ou I, ou Z + I, ou Noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Affalé du Pavillon P, ou I, ou Z+ I, ou Noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Affalé du Pavillon de Série, un signal sonore	Départ

11.2 Tout concurrent qui n'aura pas pris le départ huit minutes après le signal de départ, sera considéré comme non partant (D.N.S.).

11.3 Cap et distance de la première marque de parcours

Le cap compas et la distance approximative de la première marque (ou de la bouée de dégagement) est, si possible, affichée sur le Bateau Comité.

12 - Rappels

12.1 Rappels

La règle 29.2 est modifiée comme suit : après un rappel général le comité de course pourra envoyer le signal préparatoire une minute après l'amené du 1er substitut.

12.2 Annonce par VHF des départs anticipés

Si possible le Comité de Course indiquera, par radio VHF, les numéros des voiliers rappelés sur le canal de la course, mais ceci au plus tôt 2 minutes après le signal de départ de la course. L'absence de rappel par radio VHF ne peut donner lieu à réparation.

13 - Parcours

13.1 Dispositions communes

13.1.1 Zone de départ

Elle est normalement désignée en annexe. Si le Comité est contraint au choix d'une autre zone de départ, les pavillons « L » sur « Aperçu » sont envoyés sur le bateau comité ce qui signifie alors : « Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ ».

Les concurrents doivent être en mesure de se rendre sur cette nouvelle zone, même par vent nul, où le Comité de Course attendra un délai "raisonnable" avant de donner le départ.

Il affichera sur un tableau le numéro ou le nom de la marque du parcours initial devenant première marque du nouveau parcours (après bouée de dégagement éventuellement), l'ordre de passage des marques suivantes restant inchangé.

13.1.2 Ligne de départ

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans les annexes, la ligne de départ est délimitée par le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten », marque à laisser à bâbord, et le mât portant un pavillon orange sur le Bateau Comité, marque à laisser à tribord.

Si un Bateau Commissaire est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, la marque de départ est alors constituée par l'ensemble bouée, bateau commissaire, et la zone qui les sépare.

13.1.3 Modification de parcours

En modification aux règles 32 et 33 des RCV, le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, modifier le parcours après le départ aux marques données en annexe. Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le changement de parcours est signalé près de la marque commençant la section de parcours changée par un bateau du Comité de Course qui :

- arbore le pavillon « C ».
- émet des signaux sonores brefs au passage des concurrents.
- affiche le relèvement compas (banane) ou le nom de la marque suivante à contourner (côtier).

Le changement est indiqué avant que le voilier de tête ait commencé cette nouvelle section de parcours.

Si le bateau Comité est mouillé, les concurrents devront, en venant de la dernière marque, passer entre la marque commençant la section du parcours changée et le bateau du Comité

mentionné plus haut ayant également rang de marque puis contourner l'une ou l'autre de ces marques.

13.1.4 Réduction de parcours

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, réduire le parcours après le départ et juger l'arrivée aux marques données en annexe (modification de la règle 32 des RCV). Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

L'embarcation du Comité arbore, en plus du pavillon « Bleu » le pavillon « S ». La ligne est alors définie par le côté parcours de la marque et le mât portant un pavillon S sur l'embarcation du Comité de Course.

13.1.5 Validation d'une course par pointage officiel à une marque

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, valider une course par pointage officiel à l'une des marques données en annexe (modification de la règle 32 des RCV). Les concurrents devront passer à proximité de ces marques et en surveiller attentivement les abords.

Dans ce cas, si un bateau du comité de course arborant le 2^{ème} substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (modification des signaux de course) se tient près de la marque du côté parcours, l'ensemble marque et Bateau Comité constituant une porte, il effectue un pointage officiel des concurrents. Le Bateau Comité pourra émettre des signaux sonores répétitifs à l'approche des concurrents.

En conséquence :

- 1 : Les concurrents devront franchir la ligne définie entre la marque et le mât de référence du Bateau Comité (ceci modifie RCV 28).
- 2 : Les concurrents devront continuer leur course.

Si par la suite, le Comité de Course décide d'arrêter la course, il arborera les pavillons « Aperçu sur S » et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant :

« La course est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ; Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant depuis le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Le Comité de Course pourra confirmer ces indications par V.H.F.

13.1.6 Ligne d'arrivée

La ligne d'arrivée est définie en annexe parcours

En cas d'arrivée après l'heure du coucher du soleil, le bateau Comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés.

13.1.7 Bouées

Les bouées gonflables utilisées sont de forme cylindrique et de couleur jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten », (sauf indication contraire dans les annexes parcours).

Les bouées de changement de parcours utilisées pendant les Parcours « Banane » sont de forme cylindrique et de couleur jaune d'une hauteur de 1m environ.

13.2 Parcours Côtier

13.2.1 Définition des parcours

Les différents parcours mis en place pour chaque étape sont définis en annexe.

Les positions géographiques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont les positions approximatives des marques de parcours, elles ne sont données qu'à titre indicatif et une erreur dans celles-ci ne peut donner lieu à réparation.

L'ensemble des marques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont, sauf précisions données dans ces tableaux, des marques à contourner.

13.2.2 Identification du parcours

Lorsque le Comité de Course a le choix entre plusieurs parcours prévus en annexes pour l'étape, la flamme numérique correspondant au N° du parcours est envoyée sur le bateau du Comité de course avant le signal d'avertissement.

13.2.3 Bouée de dégagement

Une bouée de dégagement peut être mouillée à environ 1 mille au vent de la ligne de départ, (si le comité de course modifie cette distance, celle-ci sera alors affichée sur le bateau comité et annoncée par VHF), le cap de cette marque sera si possible affiché sur le bateau comité. Dans ce cas le bateau Comité arbore le pavillon « D » envoyé avant le signal d'avertissement et la bouée de dégagement est à contourner en la laissant :

- à tribord si le bateau Comité montre un pavillon « VERT » en même temps que le « D »
- à bâbord s'il n'y a que le pavillon « D »

En l'absence de bouée de dégagement la première marque du parcours prescrit est à virer conformément à la définition de ce parcours.

13.2.4 Marques de parcours

L'attention des concurrents est attirée sur la nécessité de s'assurer, en passant à proximité des marques données en annexe comme pouvant servir à modifier, réduire le parcours ou effectuer un pointage officiel, que l'une de ces procédures n'est pas mise en place.

13.3 Parcours Banane

La définition de ces types de parcours est donnée en annexe.

14 – Réclamations et demandes de réparation

14.1 Temps limite pour déposer une réclamation

Les réclamations, ou demandes de réparation sont rédigées sur des imprimés disponibles au Centre de Course et déposées après la course, dans un délai de 1H30 après l'arrivée du bateau réclamant. Toutefois, un bateau finissant entre 20H00 et 8H30 le lendemain aura jusqu'au 10H00 pour déposer sa réclamation.

14.2 Réclamation du Comité de course ou du Comité de réclamation

L'intention de réclamer du comité de course ou du comité de réclamation contre un concurrent sera signalée conformément à la règle 61.1 (b) des RCV

14.3 Affichage des réclamations

Le comité de réclamation affichera au tableau officiel, au fur et à mesure de l'enregistrement des réclamations :

- a) les numéros des voiliers qui réclament ainsi que ceux qui sont concernés par la réclamation.
- b) les numéros des voiliers signalés par le Comité de Course ou le comité de réclamation, comme ayant commis une infraction**
- c) les heures de convocation au comité de réclamation

14.4 – Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

14.5 - Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

15 - Pénalités

15.1 Infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 :

Il sera fait application des pénalités conformément aux règles 44.1 et 44.2 des RCV -

15.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2:

Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

Pour l'application de la règle 64.1 (a) des RCV les disqualifications seront remplacées par des pénalités.

Ces pénalités sont comptées en pourcentage du nombre d'inscrits et seront calculées comme prévu par la règle 44.3 (c).

16 - Classement

Le classement sera fait conformément à l'article 7 de l'avis de course :

- Système de points à minima
- Toutes les courses ont coefficient 1
- Aucune course ne pourra être retirée
- Le classement général de l'épreuve sera obtenu en effectuant le total des points de chaque course.
- Le départage des ex æquo, pour le classement général, se fera selon l'annexe A 8 des R.C.V.

Les voiliers classés DNF, DNC, DNS, OCS, BFD, RAF, DSQ, DNE, DGM à une course recevront les points correspondants au nombre de voiliers inscrits + 1 point

17 - Temps Limite

Le temps limite de passage de la ligne d'arrivée après l'arrivée du premier sera égal au temps de course du premier plus 20%.

Les bateaux arrivés au-delà du temps limite sont classés DNF.

18 - Abandon

Tout bateau qui abandonne doit affaler son pavillon de course et tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement le Comité de Course ou le PC Course à terre. Il remet sa déclaration d'abandon au secrétariat dès que possible.

Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avertir le Comité ou le PC course de son abandon peut être disqualifié pour l'ensemble de l'épreuve, à la discrétion du comité de réclamation, nonobstant toute autre disposition telle que rapport à son Autorité Nationale ou refus ultérieur d'accepter son inscription à une autre épreuve.

19 - Publicité

Les concurrents devront porter les publicités suivantes (les autocollants, cagnards et pavillons seront fournis par l'organisation) :

- Les autocollants sur les deux cotés du génois
- L'autocollant à poser sur la poutre arrière.
- Dans leurs filières bâbord et tribord les deux cagnards.

Ces deux cagnards devront rester correctement établis durant toute l'épreuve.

- Le pavillon de course «Ligue de Bretagne de Voile» à fixer à environ 1,60 m de l'axe de la cadène de pataras

- Dans les ports d'escales, dans la partie supérieure de l'étai les pavillons Région Bretagne (haut), Crédit Mutuel (milieu), Ouest France (bas). Ces pavillons seront remis à Saint Malo lors de la confirmation des inscriptions.

Dans la partie arrière du balcon arrière tribord le panneau de présentation de l'équipage fourni par l'organisation

20 - Remplacement de Matériel Sinistré

Conformément aux règles de classes. Ces remplacements sont limités aux avaries jugées irréparables et sur des matériels limités. La décision est de la responsabilité du Comité de Course, après avis éventuel du jaugeur.

21 – Responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

22 - Evacuation des détritrus

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritrus à l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

ANNEXE PARCOURS

Avertissement :

L'ensemble des cartes marines figurant dans cette annexe ne peuvent servir d'instructions de course ou de document de navigation.

Les positions données sur les tableaux de parcours sont les positions approximatives des marques de parcours, une erreur dans celles ci ne peut donner lieu à réparation.

SAMEDI 5 SEPTEMBRE - SAINT MALO / SAINT QUAY PORTRIEUX

Situation du Centre de Course Départ : Salle du port de plaisance des Sablons

Briefing des concurrents : Vendredi 4 septembre à 18H dans la salle du port de Sablons

Heure du 1er signal d'avertissement : 11 H le samedi 5 septembre

Zone de Départ : Sud Ouest immédiat de la Cité d'Aleth

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours :

Segment	Seg. Dist	Dist. Totale	coté requis	WP Nom	WP Lat/Lon	Cap à Suivre
0	0.000 Mn	N/D	1	départ	48°38.1604 N / 002°02.1594 O	0 ° V
1	1.526 Mn	1.526 Mn	Bâbord	Les Burons	48°39.3230 N / 002°03.6545 O	320 ° V
2	1.817 Mn	3.34 Mn	Bâbord	les Courtis	48°40.4603 N / 002°05.8003 O	309 ° V
3	8.83 Mn	12.2 Mn	Bâbord	Cap Fréhel	48°41.3485 N / 002°19.1126 O	276 ° V
4	8.03 Mn	20.2 Mn	Bâbord	Les Landas	48°41.4282 N / 002°31.2826 O	271 ° V
5	8.59 Mn	28.8 Mn	Tribord	Caffa	48°37.8112 N / 002°43.0850 O	245 ° V
6	2.11 Mn	30.9 Mn	Tribord	la Roselière	48°37.2799 N / 002°46.1800 O	255 ° V
7	2.39 Mn	33.3 Mn	8	arrivée	48°38.8860 N / 002°48.8583 O	312 ° V

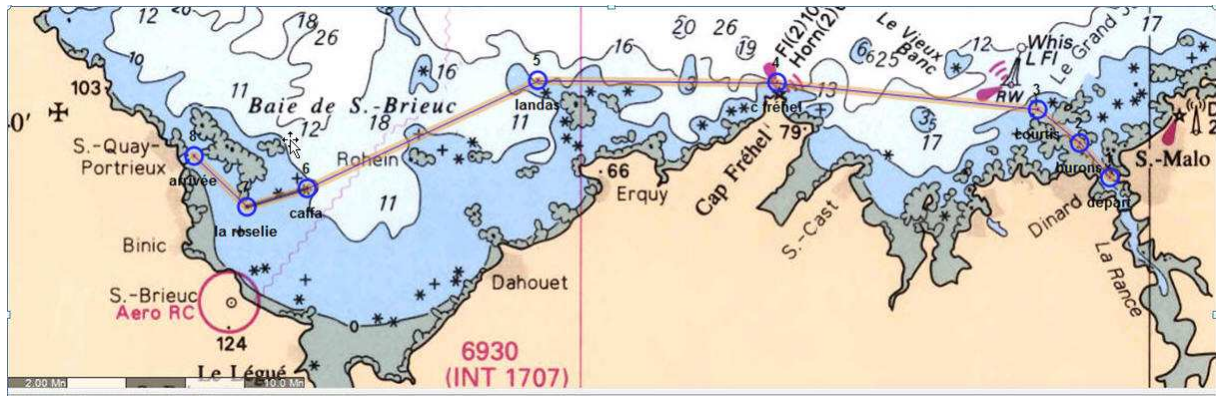
Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :

«Les Landas », « La Roselière »

Ligne d'arrivée du parcours complet, situation et définition : Entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le feu d'extrémité du mole Nord du port de plaisance de St Quay Portrieux.

Emplacement des bateaux après l'étape : Ponton 7

Situation du Centre de Course Arrivée : Près de la Capitainerie du port de plaisance de Saint Quay Portrieux



Proclamation des résultats de l'étape : à 20 H

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE - SAINT QUAY PORTRIEUX / PERROS GUIREC

Situation du Centre de Course Départ : Près de la Capitainerie du port de plaisance de Saint Quay Portrieux

Heure du 1er signal d'avertissement : 9 H 00

Zone de Départ : Nord Ouest immédiat de la tourelle « Madeux »

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours 1

#Segment	Seg. Dist	Dist. Totale	Coté requis	WP Nom	WP Lat/Lon	Cap à Suiv.
0	0.000 Mn	N/D	1	Départ	48°40.0791 N / 002°49.4503 O	0 ° V
1	13.2 Mn	13.2 Mn	Bâbord	Men Marc'h	48°53.2105 N / 002°51.8793 O	353 ° V
2	2.47 Mn	15.7 Mn	Bâbord	Nord Horaine	48°54.4166 N / 002°55.1520 O	299 ° V
3	8.52 Mn	24.2 Mn	Bâbord	Jument des Héaux	48°55.3352 N / 003°08.0336 O	276 ° V
4	9.29 Mn	33.5 Mn	Tribord	Basse Guazer 1	48°51.5776 N / 003°20.9536 O	246 ° V
5	3.62 Mn	37.1 Mn	Tribord	Bouée Perros	48°49.1235 N / 003°25.0000 O	227 ° V
6	3.58 Mn	40.7 Mn	Tribord	Les Dervinis	48°52.3561 N / 003°27.3223 O	335 ° V
7	4.27 Mn	45.0 Mn	Tribord	Basse Guazer 2	48°51.6100 N / 003°20.9321 O	100 ° V
8	3.93 Mn	48.9 Mn	9	Arrivée	48°48.9235 N / 003°25.3000 O	227 ° V

La « Bouée Perros » ci dessus sera une bouée gonflable mouillée par l'organisation dans le SW immédiat de la tourelle « Pierre du Chenal »

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
«Basse Guazer », « Bouée Perros », « Les Dervinis ».

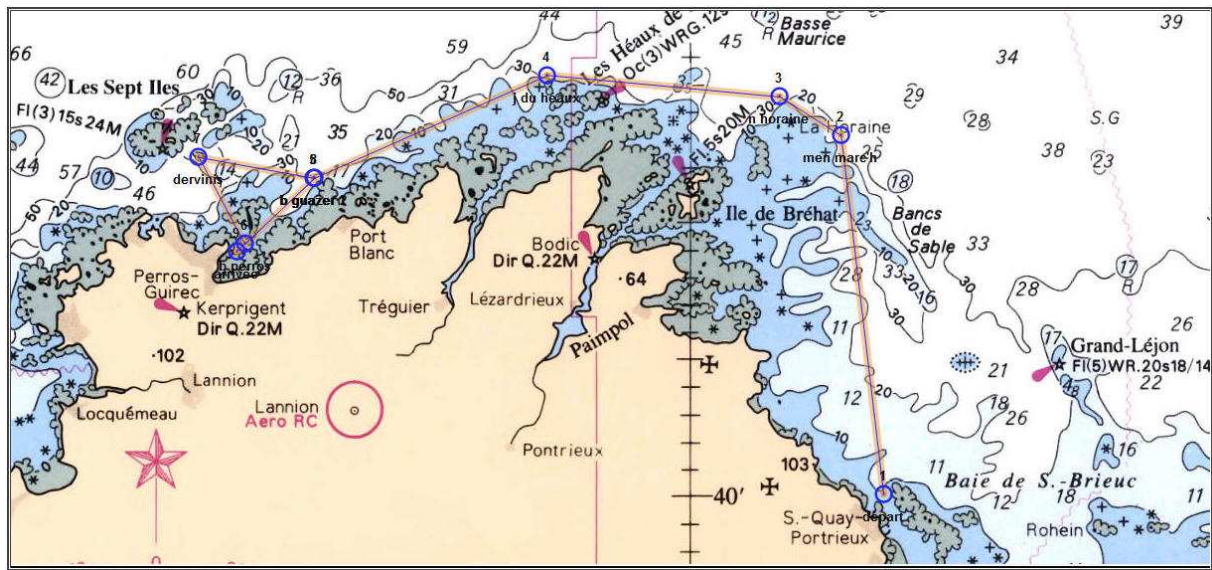
Ligne d'arrivée du parcours complet, situation et définition : dans le NW immédiat de la tourelle « Roc'h hu de Perros » entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le coté parcours d'une bouée gonflable.

Ouverture de l'écluse du port de Perros-Guirec : de 18 H 30 à 22 H 10

Emplacement des bateaux après l'étape : Ponton « La Mutine »

Situation du Centre de Course Arrivée : Capitainerie du port de Perros-Guirec

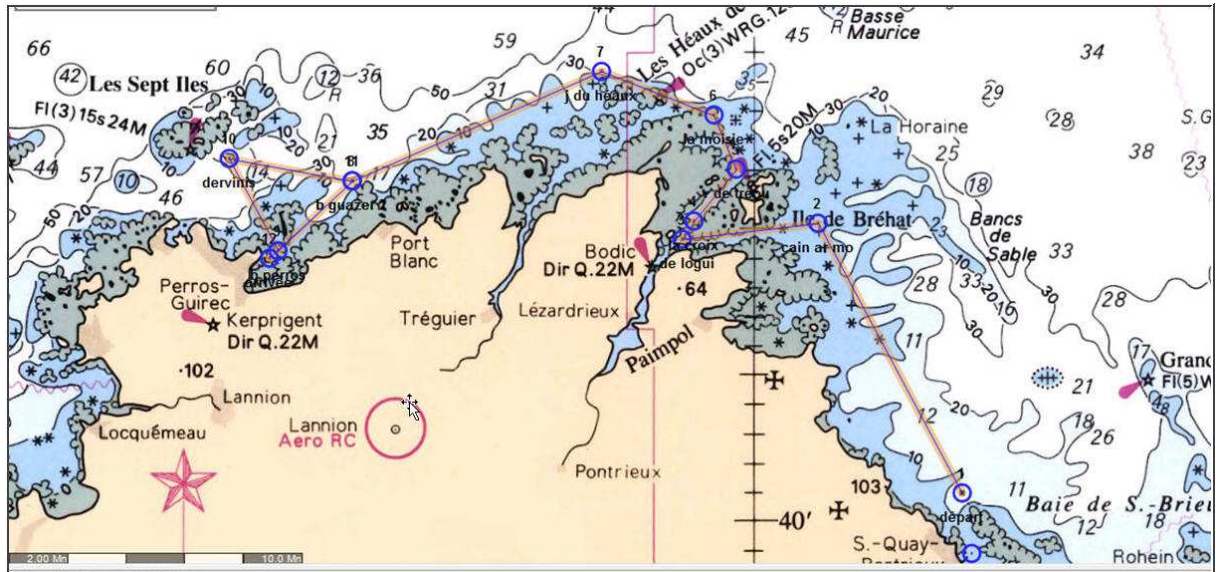
Proclamation des résultats de l'étape : 19 H



Parcours 2

#Segment	Seg. Dist	Dist. Totale	Coté Requis	WP Nom	WP Lat/Lon	Cap à Suivre.
0	0.000 Mn	N/D	1	départ	48°40.9633 N / 002°49.3611 O	0 ° V
1	10.4 Mn	10.4 Mn	Bâbord	Cain Ar Monse	48°50.1636 N / 002°56.8163 O	332 ° V
2	4.66 Mn	15.1 Mn	Tribord	Vieille de Loguivy	48°49.6177 N / 003°03.8407 O	263 ° V
3	0.727 Mn	15.8 Mn	Tribord	la Croix	48°50.2302 N / 003°03.2450 O	33 ° V
4	2.27 Mn	18.1 Mn	Bâbord	Vieille de Tréou	48°51.9891 N / 003°01.0701 O	39 ° V
5	1.989 Mn	20.1 Mn	Bâbord	la Moisie	48°53.8285 N / 003°02.2194 O	338 ° V
6	2.08 Mn	22.2 Mn	Bâbord	Les Héaux de Bréhat	48°54.8356 N / 003°04.9926 O	299 ° V
7	2.06 Mn	24.2 Mn	Bâbord	la Jument des Héaux	48°55.3335 N / 003°08.0353 O	284 ° V
8	9.28 Mn	33.5 Mn	Tribord	Basse Guazer 1	48°51.5643 N / 003°20.9381 O	246 ° V
9	3.64 Mn	37.1 Mn	Tribord	Bouée Perros	48°49.0999 N / 003°25.0000 O	227 ° V
10	3.60 Mn	40.7 Mn	Tribord	Les Dervinis	48°52.3561 N / 003°27.3223 O	335 ° V
11	4.28 Mn	45.0 Mn	Tribord	Basse Guazer 2	48°51.6077 N / 003°20.9145 O	100 ° V
12	3.96 Mn	49.0 Mn	13	arrivée	48°48.8999 N / 003°25.3000 O	227 ° V

La « Bouée Perros » ci dessus sera une bouée gonflable mouillée par l'organisation dans le SW immédiat de la tourelle « Pierre du Chenal »



Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
 «Basse Guazer », « Bouée Perros », « Les Dervinis ».

Ligne d'arrivée du parcours complet, situation et définition : dans le NW immédiat de la tourelle « Roc'h hu de Perros » entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le coté parcours d'une bouée gonflable.

Ouverture de l'écluse du port de Perros-Guirec : de 18 H 30 à 22 H 10

Emplacement des bateaux après l'étape : Ponton « La Mutine »

Situation du Centre de Course Arrivée : Capitainerie du port de Perros-Guirec

Proclamation des résultats de l'étape : 19 H

LUNDI 7 ET MARDI 8 SEPTEMBRE - PERROS GUIREC / BREST

Situation du Centre de Course Départ : Capitainerie du port de Perros Guirec

Ouverture de l'écluse du port de Perros-Guirec : à partir de 19 H 00 le lundi 7 septembre

Heure du 1er signal d'avertissement : 19 H 30 le lundi 7 septembre

Zone de Départ : Dans le secteur de l'anse de Perros

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours :

#Segment	Seg. Dist	Dist. Totale	#WP	WP Nom	WP Lat/Lon	Cap à Suivre
0	0.000 Mn	N/D	1	départ	48°49.1546 N / 003°24.7337 O	0 ° V
1	1.090 Mn	1.09 Mn	bâbord	La Fronde	48°49.8777 N / 003°25.9730 O	312 ° V
2	1.844 Mn	2.93 Mn	bâbord	Pointe de Men Ru	48°50.3613 N / 003°28.6767 O	285 ° V
3	1.200 Mn	4.13 Mn	bâbord	Ile Renote	48°50.5355 N / 003°30.4808 O	278 ° V
4	21.0 Mn	25.2 Mn	bâbord	Ile de Batz	48°45.8306 N / 004°01.6254 O	257 ° V
5	30.7 Mn	55.9 Mn	bâbord	basse Portsall	48°36.7718 N / 004°46.0496 O	253 ° V
6	5.51 Mn	61.4 Mn	bâbord	Phare du Four	48°31.4532 N / 004°48.2366 O	195 ° V
7	5.10 Mn	66.5 Mn	bâbord	La Valbelle	48°26.4832 N / 004°49.9567 O	193 ° V
8	7.45 Mn	73.9 Mn	bâbord	Les Vieux Moines	48°19.3839 N / 004°46.5538 O	162 ° V
9	5.26 Mn	79.2 Mn	bâbord	SWansea Vale	48°18.2112 N / 004°38.8365 O	103 ° V
10	2.89 Mn	82.1 Mn	bâbord	Kerviniou	48°19.7205 N / 004°35.1251 O	59 ° V
11	0.777 Mn	82.9 Mn	bâbord	Mengam	48°20.1998 N / 004°34.2050 O	52 ° V
12	4.09 Mn	87.0 Mn	bâbord	Rade 2	48°22.0218 N / 004°28.6970 O	64 ° V
13	0.386 Mn	87.3 Mn	Tribord	Passe Sud	48°22.1390 N / 004°29.2509 O	288 ° V
14	0.418 Mn	87.8 Mn	15	Arrivée	48°22.5564 N / 004°29.2715 O	358 ° V

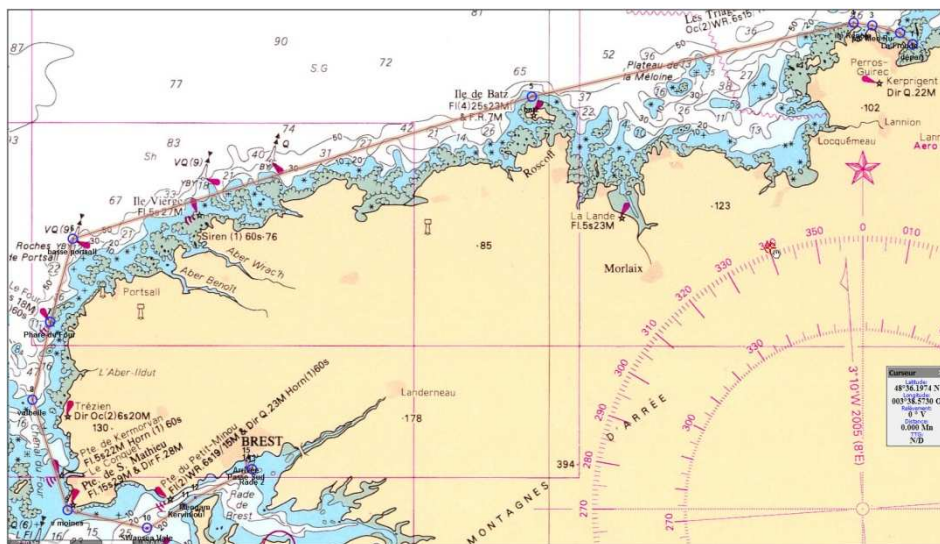
Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
« Grande Basse de Portsall » « La Valbelle » « les vieux Moines», « Swansea Vale »,
« Rade 2 ».

Ligne d'arrivée du parcours complet – situation et définition : à environ 0,3 M dans le Nord du feu tribord de la passe sud de la rade abri ; entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le coté parcours d'une bouée gonflable. En cas d'arrivée de nuit, le bateau comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés et la bouée sera, si possible, muni d'un flash-ligth

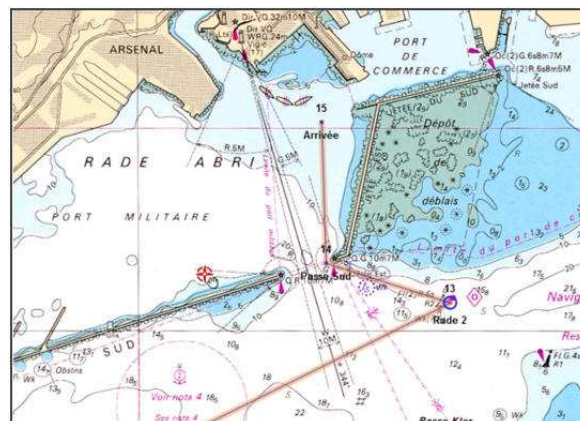
Emplacement des bateaux après l'étape : ponton La Pérouse, port du Château

Situation du Centre de Course Arrivée : bâtiment la Rotonde (terre plein du port)

Proclamation des résultats de l'étape et des parcours en rade: mercredi 9 à 19 H



Détail de l'arrivée à Brest



MERCREDI 9 SEPTEMBRE – BREST / BREST

DEUX PARCOURS BANANE A SUIVRE

La mise en place d'un parcours de ce type sera annoncée par l'envoi, avant le signal d'avertissement, du pavillon B sur le bateau comité.

Situation du Centre de Course Départ : bâtiment la Rotonde (terre plein du port)

Zone de Départ : Zone sous le vent d'un cercle d'environ 2 nautiques de diamètre en rade de Brest

Ligne de départ : Conformément aux Instructions de Course (art.13.1.2). Entre le coté parcours de la bouée «sous le vent» (3) et le mât portant un pavillon orange sur le Bateau Comité.

Heure du 1er signal d'avertissement : 13 H00, et à suivre, la première course du jour

Type de Parcours : Parcours Banane tel que défini ci-après (voir schéma).

Longueur approximative : 9 milles.

La distance entre la bouée 1 et la bouée 3 sera d'environ 2 milles.

La distance entre la bouée 1 et la bouée 2 sera d'environ 0,05 milles,

L'angle entre les bouées 2, 1, 3 sera compris entre 70° et 110°

Définition des marques :

Bouée du parcours : Bouée cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten »

Bouée de 1er changement : Bouée cylindrique jaune (ht : environ 1m)

Bouée de 2ème changement : idem bouée initiale

Changement de parcours : Conformément aux Instructions de Course (art.13.1.3), de plus :

- Après un changement de parcours modifiant la position de la bouée 1, la bouée 2 ne sera pas remouillée et ne sera donc plus marque de parcours

Parcours Banane

NOM	COTE REQUIS
Départ	
Bouée 1	Bâbord
Bouée 2	Bâbord
Bouée 3	Bâbord
Bouée 1	Bâbord
Bouée 2	Bâbord
Bouée 3	Bâbord
Arrivée	

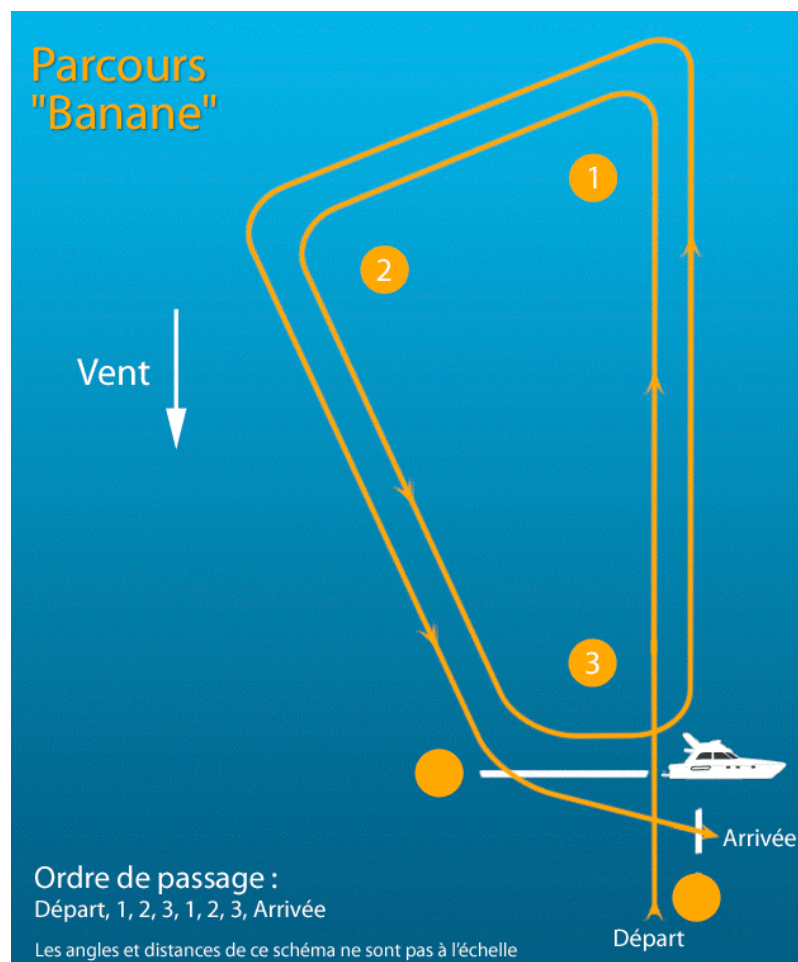
Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
toutes les marques

Ligne d'arrivée du parcours complet (voir schéma) - situation et définition : Etablie entre le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune (ht : 1m environ) mouillée à environ 50 m «sous le vent» d'un bateau du comité et le mât portant un pavillon orange de ce bateau du comité à laisser à bâbord (voir schéma)

Emplacement des bateaux après l'étape : ponton La Pérouse

Situation du Centre de Course Arrivée : bâtiment la rotonde

Proclamation des résultats de l'étape : le mercredi 9 à 19 H



Les angles et distances de ce schéma ne sont pas à l'échelle

JEUDI 10 SEPTEMBRE - BREST / PIRIAC SUR MER

Situation du Centre de Course Départ : Bâtiment la Rotonde

Zone de Départ : Banc du Corbeau

Heure du 1er signal d'avertissement : 8 H 00

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours (longueur approximative 143 milles)

#Segment	Seg. Dist	Dist. Totale	#WP	WP Nom	WP Lat/Lon	Cap à Suivre.
0	0.000 Mn	N/D	1	DEPART	48°21.5897 N / 004°29.9621 O	0 ° V
1	3.26 Mn	3.26 Mn	Tribord	Mengam	48°19.9853 N / 004°34.2256 O	240 ° V
2	0.501 Mn	3.76 Mn	Tribord	Kerviniou	48°19.8050 N / 004°34.9294 O	249 ° V
3	3.02 Mn	6.77 Mn	Bâbord	SWANSEA VALE	48°18.3296 N / 004°38.8869 O	241 ° V
4	1.865 Mn	8.64 Mn	Tribord	LE POHEN	48°16.5029 N / 004°38.3254 O	168 ° V
5	14.9 Mn	23.6 Mn	Bâbord	LA PLATE	48°02.3638 N / 004°45.5780 O	199 ° V
6	22.1 Mn	45.7 Mn	Bâbord	CAP CAVAL	47°46.4727 N / 004°22.6723 O	136 ° V
7	77.3 Mn	123 Mn	Bâbord	SUD GUERANDE	47°08.8014 N / 002°42.7934 O	119 ° V
8	6.95 Mn	130 Mn	Tribord	Ouest basse Capella	47°15.7387 N / 002°43.3696 O	357 ° V
9	11.0 Mn	141 Mn	Tribord	EST DUMET	47°25.2306 N / 002°35.1994 O	30 ° V
10	2.19 Mn	143 Mn	11	ARRIVEE	47°23.9397 N / 002°32.5789 O	126 ° V

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
« Ouest Basse Capella », « Basse Est Ile Dumet ».

Ligne d'arrivée du parcours complet – situation et définition : à environ 1 M dans le nord du port de Piriac sur Mer entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le coté parcours d'une bouée gonflable.

En cas d'arrivée de nuit, le bateau comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés et la bouée sera, si possible, muni d'un flash-ligth

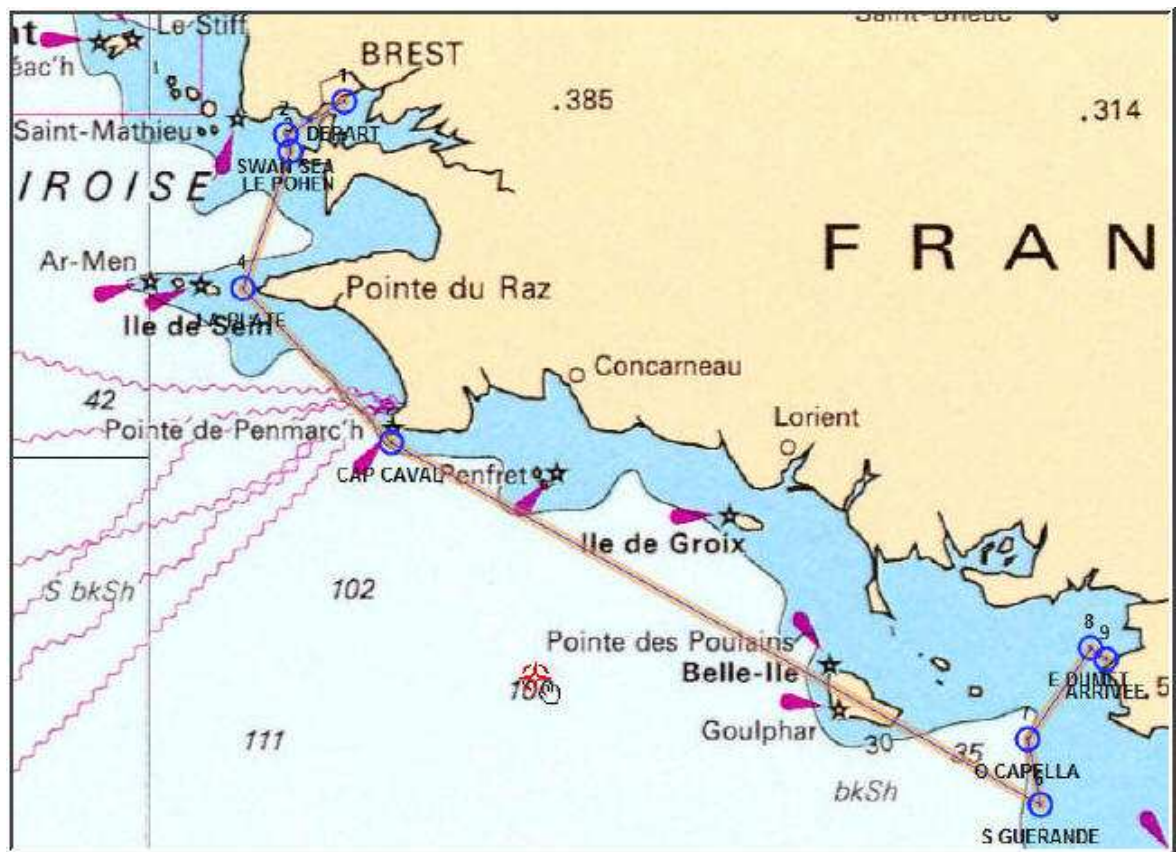
Ouverture de l'écluse du port de Piriac sur Mer :

le vendredi 11 septembre de 5H 05 à 14 H 11 et de 17 H28 à 24 H

Attention ! Ces heures sont données pour un tirant d'eau de 1.5m et 1013 mb de pression atmosphérique

Situation du Centre de Course arrivée : Capitainerie du Port de Piriac sur mer

Proclamation des résultats de l'étape : 19h Salle du Meniscoul sur le port



SAMEDI 15 SEPTEMBRE – PIRIAC SUR MER / LA TRINITÉ

Situation du Centre de Course Départ :

Ouverture de l'écluse du port de Piriac sur Mer le samedi 12 septembre :de 5H45 à 15H35

Heure du 1er signal d'avertissement : 10 H 00.

Zone de Départ : à environ 1 Mille dans le nord du port de Piriac sur mer

Ligne de départ : Conformément aux Instructions de Course (art.13.1.2)

Parcours (longueur approximative : 37 milles) :

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
« Sud Banc de Quiberon », « Le Grand Coin »

Ligne d'arrivée du parcours complet - situation - définition : Dans la passe du Sud de la rade de La Trinité entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le coté parcours de la bouée latéral rouge « Petit Trého » à laisser à bâbord.

Emplacement des bateaux après l'étape : Ponton visiteur

Situation du Centre de Course arrivée : Club SNT

Proclamation des résultats : 19 H

#Segment	Seg. Dist	Dist. Totale	#WP	WP Nom	WP Lat/Lon	Cap à Suivre.
0	0.000 Mn	N/D	1	départ	47°24.3731 N / 002°33.0879 O	0 ° V
1	7.20 Mn	7.20 Mn	Bâbord	Bohen du Four	47°18.5279 N / 002°39.2918 O	216 ° V
2	9.10 Mn	16.3 Mn	Bâbord	locmariaquer	47°25.8236 N / 002°47.3342 O	323 ° V
3	6.07 Mn	22.4 Mn	Tribord	Er Rouzes	47°22.0209 N / 002°54.3276 O	231 ° V
4	1.386 Mn	23.8 Mn	Tribord	Men Ar Vag	47°21.3947 N / 002°56.1526 O	243 ° V
5	3.63 Mn	27.4 Mn	Tribord	Le Rouleau	47°23.6731 N / 003°00.3276 O	309 ° V
6	0.779 Mn	28.2 Mn	Bâbord	le Grand Coin	47°24.4464 N / 003°00.1941 O	7 ° V
7	3.87 Mn	32.0 Mn	Tribord	Sud Banc de Quiberon	47°28.0370 N / 003°02.3474 O	338 ° V
8	5.55 Mn	37.6 Mn	9	arrivée	47°33.4748 N / 003°00.7262 O	11 ° V

